

Notre statut est menacé  
et l'avenir des femmes  
dans l'artisanat est  
en danger.

Notre liberté de choix  
est ignorée.

**AGISSONS ENSEMBLE !**



## L'ACTUALITÉ

8 mars 2025, Journée internationale des droits des femmes

# BÂTIR LA MIXITÉ, C'EST AUSSI RESPECTER LE CHOIX DES CONJOINTS COLLABORATEURS DES ARTISANS DU BÂTIMENT

À l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, la CAPEB et l'ensemble de son Réseau met au cœur du débat le respect du libre choix des conjoints collaborateurs dans la perspective d'une disparition programmée de ce statut.

Ce mardi 4 mars, le Président de la CAPEB a donné une conférence de presse pour alerter sur la disparition prochaine du statut de conjoint collaborateur, choisi par près de 26 000 conjoints aujourd'hui. Il était entouré pour cela de plusieurs témoins, depuis Dany Bourdeaux qui, lorsqu'elle était présidente de la CNFA en 1982, avait porté, défendu et obtenu la mise en place de ce statut, jusqu'à Cécile Beaudonnat, actuelle Présidente de la CNFA qui continue le combat syndical pour en obtenir le maintien, sans oublier des conjointes collaboratrices telles Corine Postel, première vice-présidente confédérale et Cécile Mélaine, administratrice confédérale. Toutes ont enregistré leur témoignage vidéo que chacun peut retrouver sur nos réseaux sociaux ainsi que sur notre chaîne YouTube. Elles sont également disponibles à la dernière page de [notre Livret d'accompagnement à cette action](#).

Ainsi, dans la perspective de la Journée internationale des droits des femmes, la CAPEB a choisi d'alerter sur les conséquences de la

disparition annoncée de ce statut : la loi de financement de la sécurité sociale pour 2022 a, en effet, prévu son extinction au 1<sup>er</sup> janvier 2027, obligeant les conjoints qui l'avaient choisi d'en changer pour opter en faveur d'un statut de salarié ou d'associé. Des statuts qui ne sont

PRÈS DE  
**26 000**  
CONJOINTS  
ONT CHOISI LE STATUT DE  
CONJOINT COLLABORATEUR  
AUJOURD'HUI

pas forcément adaptés aux conjoints qui ont choisi celui de conjoint collaborateur ni à leur entreprise. Le statut de conjoint collaborateur

n'est pas un statut comme les autres. Il permet au conjoint de bénéficier d'un mandat de la part du chef d'entreprise qui lui permet de gérer les affaires de l'entreprise en lieu et place de celui-ci. Il permet aussi à son titulaire de se constituer des droits propres et donc de bénéficier d'une protection sociale. Il lui permet également de représenter ses pairs et de siéger dans toutes les instances où les intérêts des hommes et des femmes de l'artisanat du Bâtiment sont en jeu. Un point essentiel au moment où l'État fait pression auprès des différents secteurs économiques du pays pour aller vers la parité dans les instances de représentation ! Et ce n'est pas comme cela que nous parviendrons à Bâtir la Mixité !

La mobilisation est encore possible pour tenter de sauver ce statut. Les parlementaires auront à examiner le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2026 cet automne et il importe de les sensibiliser dès aujourd'hui aux conséquences de la disparition de ce statut. C'est pour cette raison que la CAPEB a décidé de les alerter sans attendre et de donner une

L'ACTUALITÉ (Suite)

visibilité plus grande à son action syndicale en interpellant directement Brigitte Macron au moyen de cartes postales que tous les conjoints collaborateurs sont invités à lui adresser, ainsi que tous les ressortissants de l'artisanat du Bâtiment qui le souhaiteront. **(Tout savoir ici sur cette action syndicale).** La Présidente

de la CNFA, Cécile Beaudonnat devait, par ailleurs, participer à l'événement qu'organisaient les Ministères économiques et financiers le 7 mars à Bercy dédié à la place des femmes dans l'économie, avec l'objectif de mettre en lumière les défis auxquels elles font face et de valoriser les initiatives engagées. Une belle

occasion d'informer tous les participants et invités sur le sort bientôt réservé au statut du conjoint collaborateur et aux conséquences qui pourraient s'en suivre, devant le ministre de l'Économie, des Finances Éric Lombard et Alice de Maximy, Déléguée ministérielle à l'égalité professionnelle, qui animaient les tables-rondes.

ÉCONOMIE

## L'ABAISSEMENT DU SEUIL DE FRANCHISE DE TVA DANS LE BÂTIMENT NE SE DISCUTE PAS

**Le Projet de loi de finances pour 2025 acte l'abaissement du seuil de la franchise de TVA à 25 000 € ce qui, dans le bâtiment du moins, est une bonne mesure. Cet abaissement est une nécessité pour les entreprises artisanales du bâtiment qui traversent une conjoncture difficile depuis plus d'un an et qui subissent la concurrence déloyale des micro-entreprises depuis des années. Diminuer ce seuil de franchise va dans le sens d'une plus grande équité entre les entreprises, que nous appelons de nos vœux depuis que le statut de la micro-entreprise existe.**

Évidemment, les auto-entrepreneurs ne l'entendent pas de cette oreille et ont fait pression sur le Gouvernement et sur le Parlement pour que cette mesure soit retirée. De fait, le Gouvernement a suspendu l'application de cette mesure et ouvert des concertations avec tous les acteurs concernés. Tous ont été entendus et nous considérons que la concertation est maintenant terminée.

La ministre de l'Artisanat, Véronique Louwagie, a constaté, elle-aussi, que le problème de la concurrence déloyale entre les entrepreneurs qui choisissent ce statut et ceux qui optent pour un régime de droit classique, est bien réelle. Elle a donc déclaré (notamment dans l'émission d'Apolline

*Matin* sur RMC ce lundi 3 mars) que le seuil de 25 000 € semble approprié au bâtiment. Elle a cependant décidé que ce seuil ne s'appliquerait pas avant le 1<sup>er</sup> juin pour laisser le temps aux parlementaires et aux acteurs de travailler à des solutions adaptées aux diverses préoccupations exprimées. Qu'en sera-t-il dans 3 mois ? La CAPEB ne comprendrait pas que le Gouvernement recule sur cette mesure indispensable et parfaitement justifiée dans le bâtiment. Elle rappelle que la micro-entreprise est un régime qui maintient celui/elle qui l'a choisi dans la précarité et ne lui permet pas de vivre convenablement de son métier. À cet égard, la micro-entreprise nuit à l'attractivité des métiers

alors que les entreprises artisanales du bâtiment ont le plus grand besoin de compétences pour faire face à l'ampleur des défis environnementaux et sociétaux qui s'imposent à nous : rénovation énergétique des logements, adaptation des logements au vieillissement de la population, etc. De son côté, l'U2P a appelé le Gouvernement à sécuriser les entreprises et a rappelé que ce régime fiscal et social a été créé pour faciliter la création d'entreprise et qu'il faut désormais lui redonner cette vocation première en encourageant ses ressortissants à développer leur entreprise.

**[Lire ici le communiqué commun CAPEB/FFB à ce sujet.](#)**



COMMUNICATION

### → BRAVO AUX GAGNANTS DE NOTRE OPÉRATION SAINT-VALENTIN !

Dans la droite de ligne de notre stratégie pour faire d'Artisans du bâtiment by CAPEB une marque de référence, nous profitons de toutes les opportunités qui s'offrent à nous pour susciter la curiosité des artisans et des particuliers et leur donner envie de consulter notre annuaire.

Nous avons ainsi saisi l'occasion de la fête de la Saint-Valentin pour humaniser notre campagne et mettre des visages sur ces artisans du bâtiment by CAPEB dont nous faisons la promotion. Pour ce faire, nous avons invité nos adhérents à se photographier avec leur conjointe pour illustrer cette thématique de la Saint-Valentin et faire écho au slogan du moment : « Nos artisans réparent tous sauf les cœurs brisés ». Nous félicitons nos adhérents, Sylvie CELSE et Denis RIVIERE de la CAPEB Drôme qui ont été tirés au sort et qui gagnent ainsi un coffret cadeau pour un séjour en Relais & Châteaux d'une valeur de 350 €. Bravo aux vainqueurs et merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé à cette opération de communication !



RÉSEAU

### → LA CAGNOTTE SOLIDARITÉ MAYOTTE EST TOUJOURS OUVERTE

Nous tenons à saluer et à remercier toutes celles et ceux qui ont d'ores et déjà apporté leur contribution pour soutenir les adhérents mahorais dans leurs efforts pour remettre en état leur outil de production afin de pouvoir, à leur tour, participer à la reconstruction de l'île. À ce jour, près de 10 000 € de dons ont été déposés sur la cagnotte en ligne et autant sous la forme de virements. Un grand merci à vous qui avez participé et à vous qui pouvez encore le faire en déposant vos dons sur **[la cagnotte en ligne ici.](#)**

**[Pour mémoire, le détail de notre action de solidarité et son livret d'accompagnement ici.](#)**



## MÉTIERS

### → BRUNO HATTON A RÉUNI LES CONSEILLERS PROFESSIONNELS DES MÉTIERS DE LA MÉTALLERIE ET DU VITRAGE

Le Président et les conseillers professionnels des Métiers de la Métallerie et du Vitrage se sont réunis vendredi dernier. Ils ont ouvert leur journée par la mise en place du futur intranet de la CAPEB, destiné à remplacer ARTUR et dont les fondements ont été entièrement repensés pour mieux répondre aux besoins des différents types d'utilisateurs que compte le Réseau de la CAPEB tant les profils sont différents parmi les 3 000 élus et collaborateurs qui composent ce Réseau.

Ils ont ensuite regardé le questionnaire qui sera adressé aux serruriers métalliers concernant les charges lourdes dans le cadre de l'étude menée par l'IRIS-ST et l'OPPBTB à ce sujet. Bruno Hatton et les conseillers ont consacré une large partie de leur réunion à la préparation des Rencontres des Métiers du bâtiment by CAPEB, examinant la liste des exposants, et les ateliers qui seront proposés aux délégués. L'un de ces ateliers sera dédié aux évolutions qui ont été apportées à la norme

relative aux garde-corps. Un sujet qui pourrait être traité avec tous les autres métiers concernés par ces changements normatifs. Ils sont revenus sur le Comité de Certification A2P concernant les serrures, blocs portes, fenêtres et fermetures, qui s'est tenu le 3 février. Président et conseillers ont ensuite étudié la présentation des plans d'actions de la plateforme métalreemploi.fr, notamment dans les régions, en faveur du réemploi des matériaux métalliques. Ils ont également évoqué



les difficultés que rencontre la filière REP PMCB et plus particulièrement la réaction d'opposition de la filière métallique au projet de décret visant à faire supporter par l'ensemble des filières une prime accordée aux fabricants de la filière bois. Enfin, ils ont visionné les capsules vidéo enregistrées par plusieurs responsables de la Maison de la Construction Métallique en vue de promouvoir les métiers de la filière avant de revenir sur la journée décarbonation du CTICM.

## ÉCONOMIE

### → LA CAPEB RENOUVELLE SON PARTENARIAT AVEC ISOVER ET PLACOPLÂTRE

Ce jeudi 6 mars, la CAPEB a signé un accord de partenariat avec ISOVER, société du Groupe Saint-Gobain spécialisée dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de produits et solutions d'isolation thermique et acoustique notamment en laines minérales, et Placoplâtre, également société du Groupe Saint-Gobain spécialisée dans l'exploitation et le réaménagement de mines et carrières (notamment de gypse), l'extraction et la vente de matériaux extraits et l'exploitation d'usines de fabrication de produits plâtriers, et autres matériaux de construction.

Le partenariat prévoit notamment une collaboration pour concevoir des outils sur les problématiques de rénovation énergétique et d'aménagement intérieur des logements. Ce partenariat offre un accès direct aux retours d'expérience des artisans et la possibilité de tester des solutions en conditions réelles. Il s'agit aussi d'informer plus spécifiquement les Éco Artisans,

leur proposer des avantages spécifiques, notamment avec une remise de 10 % sur toutes les formations proposées par les deux fabricants. Le partenariat vise également à renforcer les échanges et la co-construction via des groupes de travail et des événements, améliorer les conditions de travail des artisans grâce à des innovations sur les produits, et valoriser les métiers

du bâtiment pour attirer de nouveaux talents. Il s'agit également d'accompagner la transition écologique, notamment en mettant l'accent sur la rénovation du bâti ancien. Pour cette signature, le Président de la CAPEB avait à ses côtés le vice-président en charge des questions économiques David Morales et le Président des Métiers du Plâtre et Isolation Yann Danion.



## LOBBYING

### → LA CAPEB AUDITIONNÉE SUR LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DANS LE BÂTI ANCIEN



Éric Le Dévéhat, Président des Métiers de la Pierre et en charge du dossier Patrimoine à la CAPEB, a été auditionné ce 4 mars en visioconférence par la sénatrice Sylviane Noël (LR – Haute-Savoie) rapporteure de la proposition de loi relative à la Rénovation énergétique du bâti ancien ainsi que par le sénateur Michaël Weber (Socialiste-Moselle) qui a déposé cette proposition de loi, et par la sénatrice Sabine Drexler (LR-Haut-Rhin) fortement engagée sur les enjeux du patrimoine bâti.

A cette occasion, il a évoqué l'importance de l'engagement des entreprises artisanales dans la rénovation du bâti ancien et la promotion des compétences dans le domaine par la CAPEB à travers le label CIP mention Patrimoine. Il a soutenu un DPE spécifique pour le bâti ancien qui est l'objet de la proposition à loi avec des dispositions simples et flexibles pour les entreprises, l'uniformisation des solutions de rénovation énergétique pouvant malheureusement accentuer la perte des savoir-faire et de leur transmission tout en impactant la richesse de la diversité du patrimoine français. Les sénateurs ont souligné la qualité des éléments présentés par la CAPEB et l'engagement de notre organisation sur ces enjeux patrimoniaux, ainsi que l'importance des entreprises artisanales sur cette typologie de chantiers.

## COMMUNICATION

### → UNE NOUVELLE CAMPAGNE « LA CONSTRUCTION » EST LANCÉE

Le CCCA-BTP a relancé une nouvelle édition de la campagne « La construction ». Cette saison 3 intitulée « Sans filtre » met en scène 6 jeunes professionnels qui apportent leurs témoignages sur le choix qu'ils ont fait en optant pour un métier du BTP, et la satisfaction qu'ils en retirent au quotidien.



Ces vidéos seront diffusées lors du Printemps du Cinéma et de la Fête du Cinéma, du 23 au 25 mars prochains. Pour relayer la campagne et promouvoir les métiers du BTP et l'apprentissage qui permet de s'y former, des supports et des outils de communication sont à votre disposition : affiche, flyer, brochure de présentation de l'apprentissage BTP, fiches métiers, quiz « Construction City » et escape game « Construction Island » en versions physique et digitale... Tous sont disponibles sur commande ou en téléchargement sur le site internet [laconstruction.fr](http://laconstruction.fr)



# LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

## CESE

Le Groupe de l'Artisanat et des Professions Libérales que présidait Jean-Christophe Repon lundi soir a examiné et validé son rapport d'activité pour 2024. Il a également examiné les propositions de saisines en cours, en l'occurrence, l'une sur la précarité au travail et l'inclusion économique pour renforcer la cohésion sociale, et l'autre sur l'anticipation et la prévention des risques liés au dérèglement climatique pour les infrastructures. Le Groupe a par ailleurs évoqué les prochaines plénières et plusieurs décisions liées au fonctionnement du CESE.

## PRESSE



Entouré de la Présidente de la CNFA et de plusieurs conjointes collaboratrices, dont la première vice-présidente de la CAPEB Corine Postel, le Président Jean-Christophe Repon a donné une conférence de presse ce mardi 4 mars. Il s'agissait d'alerter sur les conséquences attendues de la disparition annoncée du statut de conjoint collaborateur et d'expliquer les raisons pour lesquelles la CAPEB a choisi d'interpeller le plus haut niveau de l'État, en l'occurrence Brigitte Macron, en permettant au plus grand nombre de conjoints collaborateurs de lui adresser une carte postale l'appelant à soutenir le maintien de ce statut. [En savoir plus ici](#). Par ailleurs, le Président a répondu à plusieurs interviews

au sujet de l'abaissement du taux de franchise de TVA et en particulier, [Le Monde](#), [France Inter](#) ainsi que sur [Sud Radio](#). Il a aussi répondu aux questions de [France Culture](#) qui évoquait l'annonce du gouvernement visant à permettre le financement de certains véhicules électriques via les CEE. Enfin, il recevait ce jeudi matin, 3 journalistes de la rédaction des [Échos](#) pour revenir à la fois sur la concertation sur les retraites, les métiers en tension et l'apprentissage.

## RÉSEAU



Le Président confédéral présidait mardi et mercredi la CNAGS qui avait pour objet, à la fois d'examiner les projets de résolution qui seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale et également débattre des sujets d'actualité qui ont été majoritairement retenus lors de la consultation CAPEB Collectif que nous avons menée à cet effet. En l'occurrence, il s'agissait de l'accompagnement des micro-entreprises vers des statuts d'entreprise « classiques » et du positionnement de la CAPEB sur la micro-entreprise. En second lieu, le Réseau avait souhaité qu'un bilan soit fait des lois de finances et lois de financement de la sécurité. Et enfin, qu'un état des lieux soit fait à propos du projet de loi sur la simplification et de la proposition de loi sur la fraude, deux textes toujours en cours d'examen au Parlement.

## PARLEMENT

Le Président de la CAPEB a été auditionné ce jeudi par le rapporteur de la proposition de loi visant à lutter contre les fraudes aux aides publiques, Olivier Rietmann. Une opportunité évidemment pour insister sur la limitation de la sous-traitance pour les marchés aidés, d'interdire à une entreprise qui n'est pas labellisée RGE de sous-traiter à une entreprise qui l'est, et enfin, de défendre une fois encore la nécessité d'encourager les GME sans solidarité afin de permettre au plus grand nombre d'entreprises artisanales du bâtiment de participer au marché de la rénovation énergétique, et de répondre y compris aux offres globales.

## U2P

Le Conseil exécutif de l'U2P s'est réuni jeudi pour un état des lieux des dispositions votées dans le cadre du PLF



et du PLFSS pour 2025 et revenir notamment sur la franchise de TVA et le régime de la micro-entreprise. Étaient également à l'ordre du jour, la concertation paritaire sur les retraites, la négociation relative aux groupes de protection sociale, le compte rendu des dernières rencontres ministérielles avec, Amélie de Montchalin, ministre chargée des Comptes Publics, Patrick Mignola, ministre chargé des Relations avec le Parlement et Astrid Panosyan-Bouvet, ministre du Travail et de l'Emploi. Le projet de partenariat avec l'Union nationale des missions locales était également au programme.

## LOBBYING

### → LA COMMISSION EUROPÉENNE ANNONCE UN « CHOC DE SIMPLIFICATION SANS PRÉCÉDENT »



**On va voir ce que l'on va voir... La Commission européenne dit avoir entendu l'exaspération des petites entreprises devant les charges administratives toujours plus lourdes. La semaine dernière, elle a présenté un « Paquet Omnibus » qui aurait pour effet de réduire ces charges d'au moins 35 % pour les PME d'ici la fin de la mandature en cours.**

La Présidente de la Commission a annoncé que la première de ces mesures de simplification se traduirait par des règles simplifiées en matière de reporting financier. Le « choc » risque d'être un peu limité concernant la mise en œuvre de la directive sur le devoir de vigilance (qui oblige les entreprises à évaluer les impacts négatifs de leurs partenaires commerciaux indirects) qui ne sera pas supprimée comme souhaité mais simplement reportée d'un an et limitée

aux partenaires directs. Toutefois, plusieurs des propositions d'EBC ont été incluses dans les nouveaux projets de la Commission. En ce qui concerne la CSRD (Directive sur les rapports de développement durable des entreprises), la Commission a compris la nécessité d'alléger davantage les charges de déclaration des TPE et PME, d'inclure le VSME (Valeur de service qui établit des critères à atteindre pour répondre aux attentes minimales en matière de qualité

du service) dans un document référencé dans la directive et d'en faire le plafond de la chaîne de valeur. EBC a aussi plaidé pour exclure la déclaration des TPE et PME des obligations d'assurance et pour assouplir les délais de mise en œuvre. Les propositions vont maintenant être soumises à des amendements et à l'approbation du Parlement européen et du Conseil de l'UE, qui devraient bientôt entamer des négociations à leur sujet.



CONFÉDÉRATION DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ENTREPRISES DU BÂTIMENT  
2, rue Béranger - 75140 Paris Cedex 03 - Tél. : 01 53 60 50 00  
e-mail : capeb@capeb.fr

Pour tout complément d'information,  
rendez-vous dans votre espace adhérent sur  
[www.capeb.fr](http://www.capeb.fr)  
qui vous permettra d'accéder à

